



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

électricité

Question écrite n° 85430

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la question du stockage de l'énergie électrique. Compte tenu du caractère intermittent de la production d'énergie et dans le cadre de la transition énergétique, la question du stockage de l'énergie électrique constitue un enjeu majeur. Selon un avis du 9 juin 2015 du Conseil économique social et environnemental (CESE) sur le projet de loi sur la transition énergétique, l'intérêt du stockage de l'énergie électrique présente un double intérêt. Il permettrait d'une part d'éviter de perdre de l'électricité quand la production est supérieure à la demande et donnerait lieu à une stabilisation du réseau électrique, en assurant une permanence de l'alimentation dans le cas où les panneaux solaires ou les éoliennes ne produiraient pas assez d'énergie. D'autre part, le stockage de l'énergie électrique favoriserait l'essor des véhicules électriques, contribuant ainsi à la décarbonisation de l'atmosphère du fait d'une émission de CO₂ réduite. Le CESE suggère de poursuivre cette dimension de la transition énergétique en épaulant les coopérations industrielles, ainsi que les coopérations européennes. Cet appui devrait s'effectuer sur la base d'une stratégie communautaire, comme par exemple dans le domaine de la fabrication des batteries. En effet, de manière à pouvoir faire de la concurrence à l'Asie, qui abrite l'essentiel des sites de production de batteries du monde, il est en revient à l'État de promouvoir une synergie et une solidarité locale à la France et à l'Europe. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette suggestion.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est particulièrement attaché au développement d'une filière industrielle du stockage d'énergie et, en particulier, d'électricité. La France possède plusieurs industriels de premier plan dans le domaine, tant dans le domaine du stockage stationnaire que pour la mobilité électrique. La montée en puissance des acteurs industriels mondiaux, notamment asiatiques, renforce le besoin d'adopter une stratégie communautaire pour préserver et développer les industries européennes alors que les relais de croissance sont majeurs dans les années à venir. Des usines de très grandes tailles "gigafactory" sont en cours de réalisation en Asie et en Amérique du Nord et les surcapacités risquent d'engendrer une guerre des prix entre les acteurs, pouvant conduire à des situations de dumping étouffant la concurrence, notamment européenne. La priorité pour l'industrie européenne des batteries est de poursuivre l'innovation afin de toujours disposer d'une longueur d'avance dans la performance et la technologie de ses batteries. Le Gouvernement a mis en place un plan de la nouvelle France industrielle (PNFI) consacré au stockage d'énergie. Rassemblant les industriels et acteurs institutionnels, le plan s'est doté d'une feuille de route dont l'un des volets concerne la coopération franco-allemande pour la mise en place d'une chaîne de production européenne de batteries. Cet objectif est également soutenu par l'une des actions appelée "devenir compétitif dans le domaine des batteries pour accélérer le développement de la mobilité électrique" découlant du plan stratégique pour les technologies énergétiques (SET Plan) établi au niveau communautaire.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85430

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5541

Réponse publiée au JO le : [27 septembre 2016](#), page 8827